



## Demande d'audience en personne

Vous pouvez utiliser le présent formulaire pour demander la tenue d'une **audience en personne** à la Section de la protection des réfugiés (SPR), conformément à l'[Avis de pratique : Mise au rôle des audiences virtuelles et en personne à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada](#) (CISR). Vous n'avez pas besoin d'utiliser ce formulaire pour demander à vous rendre dans un bureau de la SPR afin d'y utiliser l'équipement pour participer virtuellement à l'audience. Vous pouvez plutôt communiquer avec le Greffe de la SPR désigné.

### Dites-nous pour qui cette demande est faite

**Qui présente cette demande?** (Sélectionnez une option)

Demandeur d'asile / Personne protégée

Ministre

**Quels sont les noms des personnes (demandeurs d'asile ou personnes protégées) qui font l'objet de la procédure?**

Nom : \_\_\_\_\_ Numéro de dossier de la SPR : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Numéro de dossier de la SPR : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Numéro de dossier de la SPR : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Numéro de dossier de la SPR : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Numéro de dossier de la SPR : \_\_\_\_\_

S'il y a plus de cinq (5) personnes concernées par la procédure, veuillez joindre une page supplémentaire avec leurs noms et les numéros de dossier de la SPR. Si vous ne connaissez pas votre numéro de dossier de la SPR, veuillez communiquer avec le Greffe.

Nom du conseil : \_\_\_\_\_

Je n'ai personne pour me représenter (avocat, consultant, autre)

Date de la procédure prévue (aaaa-mm-jj) : \_\_\_\_\_



## Section 1. Situations où vous n'avez pas besoin de donner les raisons pour lesquelles vous présentez votre demande

Si au moins une des situations suivantes s'applique à vous, vous n'avez pas besoin de donner de raisons à la section 2 du présent formulaire. La SPR acceptera votre demande d'audience en personne, sous réserve de restrictions d'ordre fonctionnel. Cochez toutes les cases qui s'appliquent :

Je ne suis pas représenté (sans avocat)

J'ai présenté une demande de mesures d'adaptation sur le plan procédural au titre des Directives numéro 8 du président ou je me suis déjà vu accorder de telles mesures

Je suis détenu

Je suis un mineur non accompagné

La SPR m'a dit que mon audience est une procédure spéciale sur le désistement

## Section 2. Précisez les raisons pour lesquelles vous demandez la tenue d'une audience en personne (s'il y a lieu)

La CISR acceptera les demandes d'audiences en personne si elle détermine qu'une telle audience est nécessaire pour des raisons d'équité et de justice naturelle. De plus, la CISR peut, sous réserve de considérations opérationnelles, accepter une demande d'audience en personne pour d'autres raisons impérieuses.

Utilisez les sections ci-dessous pour donner les raisons pour lesquelles vous demandez la tenue d'une audience en personne. Vous devez donner les raisons pour lesquelles vous présentez cette demande, y compris les raisons pour lesquelles une audience virtuelle ne convient pas dans vos circonstances.

**1. Dites-nous pourquoi vous demandez la tenue d'une audience en personne** (cochez toutes les cases qui s'appliquent) :

elle est nécessaire pour des raisons d'équité et de justice naturelle

elle est nécessaire pour la protection de la santé ou de la sécurité d'un participant

il existe des raisons impérieuses, notamment pour s'adapter à des vulnérabilités qui ne sont pas prises en compte autrement ou pour des raisons de complexité ou de durée de l'audience

autre (préciser) : \_\_\_\_\_

**2. Fournissez des renseignements supplémentaires pour étayer vos raisons. Vous pouvez également joindre des pages ou des documents additionnels pour étayer vos raisons, mais ce n'est pas une obligation. Si vous joignez des documents, vous devez en expliquer la raison.**



**3. Si votre audience est prévue dans moins de 10 jours ouvrables, vous devez expliquer pourquoi vous n'avez pas fait la demande plus tôt.**

### Soumettre le formulaire

Ce formulaire peut être soumis à la SPR de la manière suivante :

- au moyen du portail Mon dossier (accessible aux conseils seulement);
- par courriel à l'adresse [irb.RPDapplications-DemandesSPR.cisr@irb-cisr.gc.ca](mailto:irb.RPDapplications-DemandesSPR.cisr@irb-cisr.gc.ca) (pour les personnes sans conseil seulement);
- si vous ne pouvez pas soumettre la demande par courriel (personnes sans conseil seulement), veuillez appeler le Greffe de la SPR pour obtenir des renseignements sur d'autres méthodes possibles. Pour trouver le numéro de téléphone du Greffe de la SPR de votre région, consultez le site Web suivant : <https://irb.gc.ca/fr/contact/Pages/contact3.aspx>.

### À remplir par le demandeur d'asile ou la personne protégée

Vous devez également transmettre ce formulaire au ministre s'il est intervenu dans votre demande d'asile. Si c'est le cas, vous avez reçu un avis d'intention d'intervenir.

1. Le ministre vous a-t-il dit qu'il intervenait?      Oui      Non
2. Si oui, lui avez-vous envoyé une copie de ce formulaire?      Oui      Non
3. Comment l'avez-vous envoyée? (courriel, télécopie, etc.) \_\_\_\_\_

### À remplir par le ministre (s'il y a lieu)

Indiquez comment vous avez envoyé une copie du présent formulaire au demandeur d'asile/à la personne protégée ou au conseil (courriel, télécopie, etc.). \_\_\_\_\_

Ce formulaire a été rempli par \_\_\_\_\_  
(veuillez écrire en lettres moulées le nom du demandeur d'asile/de la  
personne protégée ou du conseil)

le \_\_\_\_\_  
Date (aaaa-mm-jj)